

Pas d'images ? [Version web](#)



SUIVI PROJET PIÉTONISATION VICTORIA CET ÉTÉ



Bonjour à tous,

Des informations et commentaires circulent à propos du projet de piétonisation. Je tiens au nom de la CDE à apporter certaines précisions.

Ce projet de piétonisation est le résultat de suggestions provenant de plusieurs groupes dont des résidents, des groupes de citoyens, des commerçants et des conseillers qui convergent depuis quelques semaines et qui visent à donner plus d'espace à nos citoyens pour circuler au centre-ville et encourager ainsi leurs commerçants malgré les directives de distanciation sociale.

La CDE est partie prenante et souhaite analyser toutes les options en vue d'assurer une relance économique de notre centre-ville. Étant donné l'intérêt grandissant de cette idée auprès de la population ainsi que les expériences réussies au Québec et ailleurs, la CDE a intégré cette idée de piétonisation dans un plan de relance commercial plus élargi qui comprend des éléments tels :

- Campagne marketing pour promouvoir l'achat local (*du début juillet jusqu'à l'automne*);
- Promotion des avantages de notre village urbain auprès des clientèles provenant des villes en périphérie de Saint-Lambert (*gastronomie, shopping, culture, environnement, etc.*);
- Animation du centre-ville en intégrant des activités pour divers groupes de la population;
- Mise en œuvre d'activités commerciales au centre-ville : (*ex. groupes de musiques, petits spectacles, activités gastronomiques, etc*);
- Avec comme toile de fond la piétonisation **partielle** de l'Avenue Victoria pour la période de l'été en conservant ainsi la circulation automobile nord-sud.
 - o Avec l'ajout net de plus de 60 places de stationnement;
 - o Service de livraison à l'auto centralisé pour faciliter le transport de produits plus lourds;
 - o Vignettes employés pour stationnement;
 - o Signalisation claire pour les visiteurs des places de stationnement disponibles à proximité des commerces; Etc.

Une consultation incluant un sondage a par la suite été réalisé qui a démontré un appui significatif à l'approche. Depuis quelques jours un certain nombre de commerçants nous font part de leurs réserves ou dans certains cas leur désaccord.

Mercredi le 10 juin , à titre de représentants de la CDE nous avons présenté à une réunion du caucus du conseil municipal, la proposition de promotion d'achat local incluant cette piétonisation partielle.

- Ont été présenté les arguments commerciaux qui militent en faveur de ce projet;
- ainsi que les réserves et désaccord exprimés par des commerçants s'opposant à ce projet, tel que nous nous étions engagés à le faire lors de rencontres/discussions avec certains commerçants au cours des derniers jours.

La décision de la piétonisation ou non de la rue Victoria est une décision qui revient au Conseil municipal. Ce projet prend en compte des considérations commerciales mais également bien d'autres considérations telles :

- les attentes des résidents de la ville dans le contexte des contraintes entraînées par les mesures de distanciation sociale,
- un plan d'intervention complet en support de l'activité commerciale incluant des éléments de visibilité, de mise en marché

et des incitatifs directs auprès des clientèles;

- des mesures de mitigations telles l'offre de stationnement incitatifs;
- les expériences réalisées avec succès ailleurs;
- les contraintes de la Santé Publique en matière de déplacement ;
- le rayonnement et le pouvoir d'attraction de notre « village urbain » auprès de clientèles provenant de villes avoisinantes.;

Dans l'éventualité où le Conseil municipal décide d'aller de l'avant avec ce projet, une réunion d'informations sera organisée pour présenter le projet aux gens d'affaires et commerçants du centre-ville.

Vincent Trudel,
Président CDE

RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS DÈS LE 22 JUIN



La reprise des activités dans le secteur de la restauration pour Saint-Lambert, qui fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, sera autorisée dès le 22 juin.

Les restaurateurs pourront ouvrir leurs lieux de consommation de repas, **y compris les salles à manger et les terrasses**. Ces lieux

devront être aménagés de façon à favoriser le **maintien d'une distance physique de deux mètres entre les clients**, à moins qu'il ne s'agisse d'occupants d'une même résidence privée ou qu'une barrière physique permettant de limiter la contagion ne les sépare. De même, les aires communes de restauration des centres commerciaux pourront être utilisées par la clientèle dans la mesure où elles auront été aménagées conformément aux conditions prévues par les autorités de la santé publique. Pour tous les détails, consultez le site du [Gouvernement du Québec](#).

Ce bulletin vous est présenté par la **Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert**. La CDE met en oeuvre des actions et stratégies visant à promouvoir le développement économique et commercial de la ville. info@urbain.saint-lambert.ca | 450 466-3889 # 3352 | 55, Avenue Argyle, Saint-Lambert.

Consultez notre [site Internet](#), aimez notre page [Facebook](#) et suivez-nous sur [Instagram](#) afin de ne rien manquer de nos actualités commerciales !



Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert

55, avenue Argyle,

Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Téléphone : 450 466-3889 poste 3352

Courrier électronique : info@urbain.saint-lambert.ca

Vous êtes inscrit à l'infolettre de la CDE de Saint-Lambert



[Se désinscrire](#)